

PROVINCE DE QUÉBEC**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER TENUE LE 28 SEPTEMBRE 2016**

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 28 septembre 2016 à 19 h 30.

Sont présents : Jennifer Maccarone, présidente; Dean Dugas, vice-président; Robert Dixon, Guy Gagnon, Paolo Galati, Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Emilio Migliozi (par téléphone) et Ailsa Pehi, commissaires; Pamala Cripton, Sergio Di Marco et Angela Martorana, commissaires-parents; et Paul Lamoureux, directeur général.

Sont également présents : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Johanne Brabant, secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Richard Blondin, directeur du Service des ressources financières; Jérôme Dionne, directeur du Service des ressources matérielles; Richard Greschner, directeur du Service des ressources humaines; Stephanie Krenn, directrice du Service de l'organisation scolaire et du transport par intérim et directrice des écoles; Silvia Patella, directrice des Services complémentaires par intérim; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Absente: Tina Korb, directrice des Services éducatifs

La présidente ouvre la séance.

HEURE : 19 h 19

0.0 PRÉSENTATION ET RECONNAISSANCE

La présidente souhaite la bienvenue aux élèves et aux parents au dévoilement de la murale 2016-2017 en ajoutant que la commission scolaire avait reçu quelques centaines de dessins lors du concours de dessins pour le calendrier 2016-2017. Parmi ces dessins, 39 ont été choisis pour la murale et de ce nombre, 12 ont été choisis pour le calendrier. Elle remercie tous les élèves qui ont pris le temps de participer au concours.

Le directeur général ajoute que c'est un grand plaisir pour lui de souligner, à sa toute première séance du conseil des commissaires, le talent de tous les élèves qui ont pris part à la création de cette murale impressionnante.

La présidente et le directeur général appellent chaque élève à l'avant et procèdent ensuite au dévoilement de la murale.

La présidente ouvre la séance.

HEURE : 19 h 37

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**CC-160928-CA-0001**

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2016/09/28-CA-001 soit approuvé tel qu'il a été modifié.

Adopté à l'unanimité

2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CC-160928-CA-0002

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 29 juin 2016, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

| | |
|--|---|
| LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE : | |
| Voix pour : | Robert Dixon, Dean Dugas, Guy Gagnon, Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi |
| Abstentions : | Paolo Galati |

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

4.0 RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

4.1 *Rapport de la présidente*

La présidente présente son rapport mensuel en soulignant la persévérance scolaire, le programme « Fais-moi de la place » portant sur la sécurité dans le transport scolaire (mis sur pied pendant la rentrée scolaire), et une consultation publique à venir sur la réussite scolaire afin d'obtenir, de la population, des idées pour améliorer les taux de diplomation au Québec.

Elle fait un survol du projet de loi 105 en mentionnant que les commissaires-parents auraient droit de vote, ce qui est l'un des aspects positifs du projet de loi.

4.2 *Rapport du directeur général*

Le directeur général donne les grandes lignes de son rapport mensuel en mentionnant l'importance de célébrer les initiatives des élèves et du personnel pour rendre l'expérience de l'apprentissage plus positive. Le « buddy bench », par exemple, permet à l'élève qui se sent seul ou intimidé d'aller s'asseoir sur un banc désigné à cet effet afin de parler à quelqu'un. Le directeur général attire aussi l'attention des membres sur une liste de points de discussion concernant la taxe scolaire qui aidera les commissaires à répondre à toute question à ce sujet.

En réponse à des questions concernant les inscriptions à la baisse à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, le directeur général apporte les précisions suivantes :

- Il est important pour la commission scolaire de comprendre pourquoi les élèves quittent la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier après l'école primaire;
- Nous présumons que certains élèves vont à l'école privée ou à une école francophone où les parents n'ont pas à demander une entente extraterritoriale. Les parents qui demandent une entente extraterritoriale afin que leur enfant puisse fréquenter une école publique anglophone à Montréal représentent le groupe le plus important.
- Il est nécessaire de revoir la procédure menant à une entente extraterritoriale.

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

5.1 Centre multiservice – financement additionnel

Le directeur général présente un suivi fourni par le comité administratif concernant le centre multiservice en apportant les précisions suivantes :

- Une rencontre a eu lieu avec la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) concernant le partenariat afin de discuter des préoccupations. Les parties sont parvenues à une entente de principe pour modifier la convention de partenariat afin de tenir compte des points suivants :
 - Les dossiers tels que celui des élèves internationaux.
 - Les déficits dans une année donnée seront épongés par le centre.
 - Toute la publicité doit être bilingue.
 - L'importance d'assurer une représentation juste et équitable lors du recrutement des employés.
 - Le comité de suivi supervisera les activités du centre et sera formé de deux représentants de chaque commission scolaire. Le directeur général adjoint et la directrice du centre de Pont-Viau sont les représentants de la CSSWL et le directeur du Service de la formation générale adulte et professionnelle et le directeur du centre de formation professionnelle sont les représentants de la CSSMI.
 - La question de la représentation des commissaires sur le comité de suivi peut être présentée pour considération par le comité de suivi.
- Une des préoccupations importantes de notre commission scolaire est le maintien d'un nombre adéquat d'élèves ETP (équivalent temps plein) afin de satisfaire à nos engagements financiers tels que notre part des coûts d'exploitation du centre, des intérêts, de l'amortissement, etc.
- La CSSMI compte offrir cinq programmes bilingues, ce qui représente l'un des avantages pour la communauté anglophone;
- La croissance du centre multiservice sera possible si le ministère nous accorde l'autorisation d'enseigner les programmes choisis;
- Afin de s'assurer que les partenaires agissent de façon équitable et conforme aux règles, un comité de vérification sera mis sur pied pour vérifier les inscriptions, les opérations et tous les aspects financiers;
- Ce partenariat est très important pour les deux commissions scolaires et leur communauté respective, mais en tant que commission scolaire minoritaire, nous devons nous assurer de l'offre de programmes en anglais et du respect du droit des élèves de suivre des cours en anglais.

Une discussion s'ensuit et le directeur général, à l'aide de l'équipe de la direction, apporte les précisions suivantes :

- L'information concernant le nombre de points attribués, à des fins d'immigration, à certains domaines de formation sera fournie ultérieurement.
- Compte tenu de la modification apportée à l'estimation des coûts du projet, le nombre d'ETP qu'il nous faut pour atteindre le seuil de rentabilité est passé de 15 à 20. À l'heure actuelle, le programme *Carpentry* génère de 50 à 60 ETP. S'il est possible de maintenir ce nombre, la commission scolaire sera en mesure de satisfaire à ses engagements financiers.
- La question de la promotion équitable des programmes de formation professionnelle des deux commissions scolaires a été abordée avec la CSSMI et une entente verbale a été conclue. Même si elle ne peut pleinement garantir cette représentation, la CSSMI comprend que les deux communautés ont besoin d'être servies selon leur langue.
- Afin de maximiser le potentiel du centre multiservice, la transparence sur tous les plans est essentielle.

- La liste d'attente du CSSMI pour certains programmes est longue et la participation de notre commission scolaire permettrait de réduire cette attente.
- Le directeur du centre multiservice agit au nom des deux commissions scolaires.
- La règle concernant les cohortes bilingues est 50 %-50 %. Si notre commission scolaire est incapable de remplir toutes les places qui lui sont accordées, les places disponibles seront cédées aux élèves de la CSSMI.
- Si le comité de suivi ne réussit pas à s'entendre sur certains points, les directeurs généraux des commissions scolaires se rencontreront pour en arriver à une entente.
- Pour notre commission scolaire, l'objectif du centre multiservice est de garantir à nos élèves l'accès à des programmes de formation professionnelle en anglais.

CC-160928-MR-0003

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-100518-CA-0138 appuyant la proposition pour la création d'un centre multiservice dans la région des Laurentides en partenariat avec la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU QUE la portée initiale du projet sera étendue afin d'y inclure le programme de formation professionnelle 5819 – *Carpentry*;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-160427-MR-0081 visant à obtenir l'autorisation d'emprunter un montant additionnel du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le ministère) pour la création du centre multiservice dans la région des Laurentides en partenariat avec la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU QUE, depuis l'adoption de ladite résolution, l'estimation des coûts a fait l'objet d'une révision;

ATTENDU QUE le coût total du projet est maintenant estimé à 27 300 000 \$, toutes taxes incluses;

ATTENDU QUE la contribution financière de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à ce projet est de 9 150 000 \$;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a reçu un montant de 4 000 000 \$ du ministère en vertu de l'entente Canada-Québec;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a présenté une demande au ministère pour l'obtention d'un montant additionnel de 750 000 \$ en vertu de l'Entente Canada-Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier demande au ministère l'autorisation d'emprunter un montant maximal de 4 400 000 \$.

ET QUE la présente résolution remplace la résolution n° CC-160427-MR-0081.

Adopté à l'unanimité

La présidente remercie le directeur général et le directeur général adjoint pour tout le travail accompli récemment dans ce dossier.

Le commissaire Emilio Migliozi intègre la séance.

HEURE : 20 h 21

5.2 *Projet de réaménagement et mise aux normes de la piscine – École secondaire Laurentian Regional*

Le directeur du Service des ressources matérielles explique qu'il est nécessaire de corriger une omission commise il y a de nombreuses années.

CC-160928-MR-0004

ATTENDU QUE, le 1^{er} juillet 1998, le gouvernement du Québec a créé des commissions scolaires anglophones et francophones, ce qui a mené la Commission scolaire du Long-Sault et la Commission scolaire Laurentian à devenir respectivement la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE, le 1^{er} avril 1976, les commissions scolaires précédentes, la Commission scolaire du Long-Sault et la Commission scolaire Laurentian, avaient signé une entente pour la construction d'une piscine;

ATTENDU QUE l'entente signée stipule que la Commission scolaire du Long-Sault et la Commission scolaire Laurentian seraient copropriétaires de ladite piscine;

ATTENDU QUE cette entente n'a jamais été dûment inscrite au Registre foncier du Québec du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);

ATTENDU QUE la piscine a été construite sur le terrain de l'école secondaire Laurentian Regional, sur le lot n° 5852984, conformément à la dernière réforme cadastrale, ce qui supposait, en conséquence, que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier était l'entière propriétaire de la piscine en vertu de la loi;

ATTENDU QUE la piscine est inscrite sous le nom de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord dans la Banque des immeubles des commissions scolaires (BICS) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le ministère), faisant en sorte que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord reçoit le plein montant des allocations annuelles;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-100127-MR-0085 visant à conclure une entente de partenariat avec la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, la Ville de Lachute et la MRC d'Argenteuil concernant un projet à frais partagés pour le réaménagement et la mise aux normes de la piscine située sur le terrain de l'école secondaire Laurentian Regional;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-141210-MR-0097 approuvant la nouvelle répartition des coûts;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord est le coordonnateur du projet et qu'elle a entrepris tous les travaux de réfection de la piscine, conformément à l'entente de partenariat;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord a fait appel à l'expertise d'une firme spécialisée en fiscalité afin d'économiser des montants en TPS et en TVQ et qu'elle a été informée de l'obligation de présenter un document certifiant que les deux commissions scolaires sont propriétaires à parts égales du bâtiment de la piscine;

ATTENDU QUE, le 10 février 2016, le lot n° 5852983 a été créé précisément pour le bâtiment de la piscine;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la création d'un titre de propriété certifiant que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sont des propriétaires à parts égales du lot n° 5852983;

QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QU'une convention de copropriété soit préparée et inscrite au Registre foncier du Québec du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

Adopté à l'unanimité

6.0 DÉCISIONS DU CONSEIL

6.1 ACSAQ

6.1.1 *Projet de loi 105*

CC-160928-CA-0005

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 105 : Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique (le Projet de loi);

ATTENDU QUE l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) a mené une étude approfondie du Projet de loi et de ses conséquences et sollicité l'avis d'un conseiller juridique au sujet de la constitutionnalité du Projet de loi par rapport à l'article 23, Droits à l'instruction dans la langue de la minorité, de la Charte canadienne des droits et libertés;

ATTENDU QUE l'ACSAQ approuve certains articles du Projet de loi;

ATTENDU QUE, selon l'interprétation de l'ACSAQ et de son conseiller juridique, certaines sections du Projet de loi portent atteinte au droit de la communauté minoritaire de gérer ses institutions éducatives, comme le garantit l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés;

ATTENDU QUE l'ACSAQ souhaite travailler en collaboration avec le gouvernement du Québec pour adopter des lois qui favorisent la réussite scolaire et appuient le personnel, la direction, les représentants élus et la langue et la culture de la communauté minoritaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier confie à l'ACSAQ le mandat de représenter ses intérêts sur toute question portant sur le projet de loi 105 : Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique;

QUE l'ACSAQ informe le gouvernement du Québec des sections du projet de loi qui sont une source de préoccupation pour elle et pourquoi, et lui suggère des changements;

QU'il soit confié à la direction de l'ACSAQ le mandat d'entamer des discussions avec lesdits représentants élus;

QUE l'ACSAQ s'exprime, lors des audiences parlementaires portant sur le projet de loi 105, dans les déclarations publiques aux médias et dans les rencontres avec des membres de la communauté, sur les articles du projet de loi qui la préoccupent et les articles qu'elle approuve;

ET QUE la présidente de l'ACSAQ, ou son remplaçant désigné, soit nommé comme l'unique porte-parole de l'ACSAQ dans ce dossier.

Adopté à l'unanimité

6.2 COMMUNICATIONS ET AFFAIRES CORPORATIVES

6.2.1 *Rémunération des commissaires pour l'année scolaire 2016-2017*

En réponse à une question du commissaire Robert Dixon, la présidente explique que la rémunération pour 2016-2017 a fait l'objet d'une augmentation de 1,5 % par rapport à l'an dernier.

CC-160928-CA-0006

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est composé de neuf (9) commissaires élus, un (1) président élu et trois (3) commissaires-parents;

ATTENDU QUE le décret 605-2016 du 29 juin 2016 établit les montants annuels maxima de la rémunération pouvant être versés aux commissaires membres du conseil des commissaires;

ATTENDU que le montant annuel maximal versé aux commissaires pour l'année scolaire 2016-2017 sera de 117 793 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte la rémunération proposée pour l'année scolaire 2016-2017;

ET QUE l'allocation détaillée de chaque commissaire soit la même que l'année scolaire précédente jusqu'à ce que le comité administratif procède à une révision de l'allocation et qu'il recommande cette révision au conseil des commissaires pour adoption.

Adopté à l'unanimité

6.2.2 *Complexe de soccer – mandat*

En réponse à une préoccupation exprimée par le commissaire Guy Gagnon, la présidente a rassuré le conseil que la contribution de la commission scolaire se limiterait au terrain de l'école Laval Junior Academy.

CC-160928-CA-0007

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a demandé au Fonds de solidarité FTQ de réfléchir à la possibilité d'un partenariat concernant un complexe de soccer à Laval;

ATTENDU QUE la FTQ s'est montrée intéressée par un tel partenariat;

ATTENDU QUE deux associations de soccer à Laval, l'Association sportive Monteuil et le Club de soccer Fabrose, apporteraient une contribution financière à ce partenariat;

ATTENDU QUE la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier aura la priorité comme partenaire;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procédera à la recherche de subventions et de partenariats additionnels pour soutenir cette initiative;

ATTENDU QUE le complexe de soccer pourrait être situé sur le terrain adjacent à l'école Laval Junior Academy;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier confie à la direction le mandat d'étudier la possibilité d'un partenariat avec le Fonds de solidarité FTQ concernant un complexe de soccer à Laval;

ET QUE tout fait nouveau concernant ce projet soit transmis au conseil des commissaires.

Adopté à l'unanimité

Le commissaire Emilio Migliozi se retire de la séance pour la soirée.

HEURE : 20 h 30

6.2.3 Élection d'un président et d'un vice-président – comité administratif

Le commissaire Dean Dugas propose la candidature du commissaire Guy Gagnon. Le commissaire Gagnon accepte.

Il n'y a aucune autre mise en candidature.

CC-160928-CA-0008

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que le commissaire Guy Gagnon soit nommé à la présidence du comité administratif pour l'année scolaire 2016-2017.

Adopté à l'unanimité

Le commissaire Guy Gagnon propose la candidature de la commissaire Ailsa Pehi. La commissaire Pehi accepte.

Il n'y a aucune autre mise en candidature.

CC-160928-CA-0009

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que la commissaire Ailsa Pehi soit nommée à la vice-présidence du comité administratif pour l'année scolaire 2016-2017.

Adopté à l'unanimité

En réponse à une question du commissaire-parent Pamala Cripton, la présidente explique que la personne qui siège au comité en tant que président ou vice-président doit être un commissaire élu.

6.2.4 Élection d'un président et d'un vice-président – comité pédagogique

Le commissaire Dean Dugas propose la candidature de la commissaire Anne McMullon. La commissaire McMullon accepte.

Il n'y a aucune autre mise en candidature.

CC-160928-CA-0010

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que la commissaire Anne McMullon soit nommée à la présidence du comité pédagogique pour l'année scolaire 2016-2017.

Adopté à l'unanimité

La commissaire Anne McMullon propose la candidature de la commissaire Vicky Kaliozakis. La commissaire Kaliozakis accepte.

Il n'y a aucune autre mise en candidature.

CC-160928-CA-0011

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que la commissaire Vicky Kaliozakis soit nommée à la vice-présidence du comité pédagogique pour l'année scolaire 2016-2017.

Adopté à l'unanimité

La présidente remercie les commissaires Gagnon, Kaliozakis, McMullon et Pehi pour tout ce qu'ils accomplissent pour leur comité respectif.

6.2.5 Rapport du comité d'appel

IL EST PROPOSÉ PAR le vice-président que le conseil se réunisse à huis clos. **HEURE : 20 h 33**

La séance reprend. **HEURE : 21 h 01**

La commissaire-parent Pamala Cripton précise qu'elle n'a pas soutenu cette résolution.

CC-160928-CA-0012

ATTENDU QUE « l'élève A » ne fréquente pas actuellement une école de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le parent de « l'élève A » a présenté une demande pour le transport de « l'élève A », pendant l'année scolaire 2016-2017, vers l'école que celui-ci fréquente actuellement, qui ne fait pas partie de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le parent de « l'élève A » a présenté une deuxième demande pour le remboursement des frais de kilométrage/déplacement vers l'école qu'il fréquente actuellement, qui ne fait pas partie de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le parent de « l'élève A » a aussi demandé une révision des services complémentaires offerts à « l'élève A » et a rempli les documents nécessaires en vertu de la politique n° 2000-CA-03 : Révision d'une décision concernant un élève (« la Politique »);

ATTENDU QUE les membres du comité d'appel (« le comité ») de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier se sont rencontrés le 26 septembre 2016 pour étudier la demande du parent de « l'élève A » concernant une révision des services complémentaires offerts à « l'élève A » alors qu'il fréquentait une des écoles de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le parent a présenté sa position au comité d'appel concernant sa demande de remboursement initiale pour les frais de transport;

ATTENDU QUE le comité a étudié la demande du parent d'être remboursé les frais de transport vers une école à l'extérieur du territoire de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et a pris connaissance des services offerts à « l'élève A » alors qu'il fréquentait une école de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du comité d'appel, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier en arrive à la conclusion que les frais de transport de « l'élève A » ne doivent pas être remboursés étant donné que celui-ci n'est plus un élève d'une école de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

6.2.6 Composition du conseil d'établissement – école secondaire Joliette

Le vice-président explique qu'à l'origine, il avait été décidé de ne pas tenir d'élection du conseil d'établissement étant donné que les quatre membres du conseil d'établissement de l'école secondaire Joliette demeureraient en poste. Toutefois, à la demande de la communauté, une année de transition a été demandée, rendant donc possible une élection des membres du conseil d'établissement en 2017-2018, conformément à la résolution n° 990616-CA-0302.

CC-160928-CA-0013

ATTENDU QUE, conformément à l'article 43 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires a adopté la résolution n° 990616-CA-0302 déterminant la composition des conseils d'établissement de toutes les écoles de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE, conformément à la résolution n° 990616-CA-0302, le nombre de parents pour une école secondaire de plus de 250 élèves est de 8;

ATTENDU QU'il y a moins de 250 élèves à l'école secondaire Joliette (une diminution);

ATTENDU QUE les parents de l'école secondaire Joliette se sont montrés préoccupés de la composition du conseil d'établissement en ce qui a trait à la représentation des parents;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve une structure identique du conseil d'établissement à celle de l'année précédente (2015-2016), soit 8 représentants des parents, et ce, pour une période d'un an, si le nombre d'élèves inscrits est inférieur à 250;

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise également, lors de l'assemblée générale des parents, l'élection de quatre nouveaux représentants de parents avant le 30 septembre 2016, et ce, pour un mandat d'un an seulement;

ET QUE cette période de transition d'un an puisse permettre aux écoles de se préparer pour l'année prochaine (2017-2018), si le nombre d'élèves demeure inférieur à 250, conformément à la résolution n° 990616-CA-0302.

Adopté à l'unanimité

| |
|-----------------------------------|
| 6.3 RESSOURCES MATÉRIELLES |
|-----------------------------------|

6.3.1 Plan d'investissement 2017-2017 (PQI) – mesure 50514

Le directeur du Service des ressources matérielles explique que cette mesure a été prise après l'approbation des projets d'investissement pour 2016-2017. Cette mesure représente un plus pour la commission scolaire puisque quatre écoles ont grandement besoin d'un nouveau gymnase.

En réponse aux questions, le directeur du Service des ressources matérielles fait savoir que l'approbation du ministère est nécessaire pour ce genre de travail. Dès que la commission scolaire aura reçu cette approbation, elle disposera de 18 à 20 mois pour effectuer le travail.

CC-160928-MR-0014

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a reçu une lettre du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le « ministère ») le 7 juillet 2016 demandant aux commissions scolaires de présenter, au plus tard le 26 août 2016, leur Plan québécois des infrastructures 2017-2027;

ATTENDU QUE le ministère a adopté la mesure 50514 « Ajout de gymnases » visant à financer l'ajout de gymnases dans les écoles des commissions scolaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le Plan québécois des infrastructures 2017-2027 ci-dessous :

| N° DU BÂTIMENT | NOM DE L'ÉCOLE | DESCRIPTION | MONTANT (TAXES COMPRISES) |
|--|---|---|---------------------------|
| 885-005 | École primaire Pinewood – Campus B | Ajout d'un gymnase - 538 m ² | 2 762 346 \$ |
| 885-011 | École primaire Sainte-Adèle | Ajout d'un gymnase - 623 m ² | 2 935 073 \$ |
| 885-027 | École secondaire Phoenix Alternative | Ajout d'un gymnase - 629 m ² | 3 011 400 \$ |
| 885-049 | École secondaire Saint-Vincent – Centre Saint-Jacques | Ajout d'un gymnase - 538 m ² | 2 470 392 \$ |
| MONTANT TOTAL (taxes comprises) - Plan québécois des infrastructures 2017-2027 | | | 11 179 211 \$ |

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

6.3.2 Banque de professionnels

Le directeur du Service des ressources matérielles informe le conseil que l'année en cours est la dernière année pour la banque actuelle de professionnels et que la commission scolaire procédera à un appel d'offres prochainement afin de choisir les professionnels pour inclusion dans la nouvelle banque.

En réponse à un commentaire du commissaire Guy Gagnon, la présidente rappelle à tous que la loi dicte la composition du comité de sélection pour l'engagement de professionnels.

En réponse à d'autres questions, le directeur du Service des ressources matérielles fournit les renseignements suivants :

- L'appel d'offres concernant les professionnels est ouvert seulement aux architectes et aux ingénieurs de la région de Laval-Laurentides-Lanaudière (LLL).
- La commission scolaire engage un entrepreneur général pour le projet et celui-ci engage les sous-traitants.
- Lorsque la commission scolaire procède à un appel d'offres pour choisir un entrepreneur, tout entrepreneur peut présenter une soumission puisque l'appel d'offres n'est pas limité à la région LLL.

CC-160928-MR-0015

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté les résolutions n^{os} CC-140917-MR-0026, CC-140917-MR-0027, CC-140917-MR-0028 et CC-140917-MR-0029, approuvant la liste des architectes, des ingénieurs civils, des ingénieurs en structure, des ingénieurs mécaniciens, des ingénieurs électriciens et des ingénieurs en géotechnique pour inclusion dans la banque des professionnels pour une période de trois ans, pour les projets dont le total des honoraires professionnels est inférieur à 100 000 \$, conformément au document n^o SWLSB-2014/09/17-MR-001;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 43 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics, un avis public sur la qualification des prestataires de services sera publié à nouveau au moins une fois par année afin de permettre à d'autres prestataires de services de se qualifier pendant la période au cours de laquelle la liste est en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n^o CC-150629-MR-0196 approuvant l'ajout de professionnels à la banque initiale (2014-2017) de professionnels, pour les projets dont le total des honoraires professionnels est inférieur à 100 000 \$, conformément au document n^o SWLSB-2015/06/29-MR-002;

ATTENDU QUE la préparation de l'avis public de qualification et la formation d'un comité de sélection font partie des éléments de ce processus;

ATTENDU QU'un avis public de qualification permettant aux autres prestataires de services de se qualifier a été préparé et que les propositions ont été reçues le 30 août 2016;

ATTENDU QUE, afin de respecter le caractère confidentiel et les principes éthiques du processus de sélection, il est préférable que la nomination des membres dans le tableau ci-dessous soit faite conformément à la délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE les propositions ont été étudiées par un comité de sélection composé d'un secrétaire et d'au moins trois membres;

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a amendé, en date du 1^{er} août 2015, la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

ATTENDU QUE la modification visée à la Section 4, alinéa 8, point 10, porte sur la composition du comité de sélection et stipule que le chargé du projet concerné, le dirigeant de l'organisme public, un membre de son conseil d'administration ou, si l'organisme est une commission scolaire, un commissaire de cette commission scolaire, ne peuvent faire partie du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la composition suivante du comité de sélection responsable de la qualification des autres prestataires de services pour inclusion dans la banque de professionnels (année trois de trois) :

| | |
|---|---|
| 1 | Membre de la direction |
| 2 | Membres du Service des ressources matérielles |
| 1 | Membre du Service des ressources matérielles agissant en tant que secrétaire du comité de sélection |

ET QU'il soit exigé de tous les membres du comité de sélection de signer une entente de confidentialité.

Adopté à l'unanimité

6.4 SERVICES ÉDUCATIFS ET COMPLÉMENTAIRES

6.4.1 École Peter Hall

La directrice des Services complémentaires par intérim informe le conseil que 22 élèves de la commission scolaire fréquentent actuellement l'école Peter Hall, soit 7 au primaire et 15 au secondaire.

CC-160928-ED-0016

ATTENDU QUE l'École Peter Hall fournit des services éducatifs à quelques élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE l'École Peter Hall expédie une facture à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour ces services;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation de la directrice des Services complémentaires par intérim, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 543 305,00 \$, toutes taxes comprises, reçue de l'**École Peter Hall** pour les services éducatifs devant être fournis aux élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2016-2017.

Adopté à l'unanimité

6.4.2 École Le Sommet

La directrice des Services complémentaires par intérim informe le conseil que 35 élèves de la commission scolaire fréquentent actuellement l'École Le Sommet, soit 2 en maternelle, 11 au primaire et 22 au secondaire. À la recommandation des Services complémentaires, notre commission scolaire assure le transport de 9 des 35 élèves qui ne résident pas à Laval et l'École Le Sommet assure le transport des autres élèves.

CC-160928-ED-0017

ATTENDU QUE l'École Le Sommet fournit des services éducatifs à quelques élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE l'École Le Sommet expédie une facture à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour ces services;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Pamala Cripton que, sur recommandation de la directrice des Services complémentaires par intérim, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 784 865,00 \$, toutes taxes comprises, reçue de l'**École Le Sommet** pour les services éducatifs devant être fournis aux élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2016-2017.

Adopté à l'unanimité

6.4 TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

6.4.1 Facture annuelle de la société GRICS pour 2016-2017

Le directeur du Service des technologies de l'information informe le conseil que l'augmentation annuelle pour 2016-2017 est de 2,3 %.

En réponse aux questions, le directeur du Service des technologies de l'information précise que, d'ici 2018, les données du Service des ressources financières et du Service des ressources humaines seront transférées en totalité sur la plateforme Mozaic. Comme ces données seront stockées à l'extérieur de notre établissement, elles seront mieux protégées.

CC-160928-IT-0018

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier utilise les produits de la société GRICS (Gestion du réseau informatique des commissions scolaires) pour la gestion de ses systèmes administratifs et pédagogiques;

ATTENDU QUE la société GRICS transmet chaque année à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier une facture pour les licences d'utilisation de logiciels et les services de soutien qui s'y rattachent;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Sergio di Marco que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement des factures nos FP-502850, FP-502851 et FP-502855 au montant total de 385 303,95 \$, taxes en sus (443 003,22 \$, toutes taxes comprises) reçues de la société **GRICS** pour l'année scolaire 2016-2017.

Adopté à l'unanimité

7.0 POINTS D'INFORMATION

7.1 *Fondation Sir-Wilfrid-Laurier*

La commissaire Ailsa Pehi commente la dernière réunion de la Fondation, en soulignant les points suivants :

- Planification des activités de 2016-2017, notamment :
 - 26 janvier 2017 – le Gala de janvier
 - 31 mai 2017 – le Gala Laurier et les Étoiles Laurier
 - 8 juin 2017 – le souper homard
- Il serait important de trouver des façons de combler l'écart entre la Fondation et les écoles afin que celles-ci puissent mieux apprécier le travail accompli par la Fondation jusqu'à maintenant pour les soutenir et connaître les projets à venir.
- Depuis sa création, la Fondation a amassé plus de 670 000 \$ pour les écoles et les centres.
- La Fondation est à la recherche de nouveaux commanditaires.

En réponse aux questions, la commissaire Pehi fournit les explications suivantes :

- La Fondation prépare actuellement une trousse de communication qui pourra être utilisée lors de présentations au conseil d'établissement ou à des commanditaires potentiels.
- Tous ceux qui aimeraient siéger au conseil d'administration sont invités à écrire une lettre au président en précisant leur intérêt. Les demandes seront ensuite inscrites au prochain ordre du jour.

La coordonnatrice du Service des communications et des relations publiques informe le conseil que, à la réunion de la Fondation du 14 décembre 2016, la Fondation procédera à l'octroi de financement aux écoles qui auront présenté un projet retenu par la Fondation. Le directeur de l'école et la personne qui a conçu le projet seront invités à la réunion, ainsi que les médias.

La présidente invite la commissaire Ailsa Pehi à donner un bref compte rendu de sa participation au congrès de la Canadian School Boards Association (CSBA) en juillet.

La commissaire Pehi commente sa participation au congrès ainsi que sa participation au National Trustee Gathering on Aboriginal Education, dont les points suivants :

- La présidente et le directeur général de l'ACSAQ ont fait une présentation instructive sur le projet de loi 86. De nombreux participants ont mentionné qu'il était très intéressant d'en apprendre davantage sur les questions qui touchent l'éducation au Québec, puisque les médias en parlent peu.
- Le National Trustee Gathering for Aboriginal Education était très instructif. Toutes les commissions scolaires au Canada doivent travailler avec les communautés autochtones, car pour beaucoup d'enfants de ces communautés, l'école est le seul endroit qui leur procure un sentiment d'appartenance, de sécurité et de normalité.
- L'école a sauvé bien des vies au sein des communautés autochtones, où le taux de suicide est élevé.
- Le Québec doit s'efforcer à soutenir davantage les communautés autochtones, car c'est la seule province au Canada où les élèves de ces communautés ne sont pas pleinement intégrés dans le système scolaire public.
- Le rapport de la Commission de vérité et réconciliation contient 94 appels à l'action. Si 47 communautés se chargeaient chacune d'en réaliser 2, ces objectifs seraient atteints en peu de temps.

7.2 Rapport des commissaires-parents

La commissaire-parent Angela Martorana informe le conseil que la première réunion du comité de parents en 2016-2017 aura lieu le 6 octobre 2016 et que l'élection des commissaires-parents aura lieu pendant la soirée.

Le commissaire parent Sergio Di Marco remercie la présidente sortante du comité de parents, Carol Mastroaini Toteda, pour son dévouement.

La commissaire-parent Pamala Cripton annonce que son remplaçant à la présidence du comité EHDAA et au poste de commissaire-parent est Stéphane Henley, et ajoute qu'il sera un atout pour le comité EHDAA.

7.4 Rapport de l'ACSAQ

Ce sujet est couvert sous le point 4.1.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

En réponse à une question de la salle, la présidente fait savoir que le directeur général est au courant du conflit de dates entre la réunion du comité de parents et la Journée portes ouvertes à l'école Laval Junior Academy et ajoute que des changements seront apportés en 2017-2018.

Le directeur général répond à une question posée au début de la séance au sujet des points attribués, à des fins d'immigration, à certains domaines de formation professionnelle, en fournissant l'information suivante :

| Programme | Points |
|--|--------|
| <i>Carpentry</i> | 2 |
| <i>Commercial and Residential Painting</i> | 6 |
| <i>Plumbing and Heating</i> | 12 |
| <i>Preparing and Finishing Concrete</i> | 6 |
| <i>Welding and Fitting</i> | 12 |

9.0 CORRESPONDANCE

La présidente attire l'attention du conseil sur la correspondance contenue au fichier de la séance.

En réponse à des questions et des préoccupations au sujet d'une pétition sur le projet de loi 105, la secrétaire générale apporte les précisions suivantes :

- Généralement, les envois par courriel sont réservés aux questions pédagogiques et aux urgences.
- Il serait possible de faire un envoi par courriel, mais toutes les écoles doivent être visées.
- La page Facebook de la commission scolaire contient un hyperlien vers la pétition.

En réponse à des préoccupations exprimées par la commissaire Vicky Kaliozakis, la présidente fournit les explications suivantes :

- Le stationnement de l'école Laval Junior Academy sera rénové si le projet pour un complexe de soccer est approuvé.
- « Que fait un commissaire? » serait un bon sujet à inscrire à l'ordre du jour de la réunion du comité administratif.

10.0 QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question diverse.

11.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin de lever la séance.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 21 h 51

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 2016-10-26

Johanne Brabant, secrétaire générale

Jennifer Maccarone, présidente